



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

Début de séance : 20H15

Fin de séance : 22h30

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 5

Votants : 5

Le 23 MAI 2024, à vingt heures quinze minutes en La Bigottière se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de BIGNON Véronica, Maire.

Nom des élus présents : BIGNON Véronica, LOUVEAU Thierry, JOLY-CRETOIS Valérie, MAURAIIS Thierry, REY Laurent,

Absents excusés : GENDRY Sébastien, LECONTE Christine, JUSTOME Catherine, MOCAËR Martial,

Absent non excusé : -

Secrétaire de séance : Joly-Crétois Valérie

Selon l'article L2121-15 du CGCT, le conseil municipal a adjoint au secrétaire élu, une secrétaire auxiliaire en dehors de ses membres et qui ne participent pas aux délibérations : Catherine Le Roi, secrétaire de mairie

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2024

Suite à une demande de location de l'ancien multi service, Mme Durand Elodie, domiciliée à La Bigottière est invitée à présenter son projet à l'ensemble du Conseil Municipal.

Mme Durand a pour projet d'ouvrir un salon de toilettage canin sur La Bigottière. Ce projet est une reconversion professionnelle. Mme Durand suit pour l'instant des cours théoriques qui seront suivis d'un stage chez un toiletteur d'Ille et Vilaine.

La phase administrative du projet est tout juste amorcée. Mme Joly-Crétois lui recommande des services qui peuvent l'aider à monter administrativement son projet.

Mme le Maire et le conseil municipal encouragent Mme Durand pour ce projet et lui précisent que sa demande d'occupation du local sera abordée lors du prochain conseil municipal. Mme Durand quitte la salle.

Mme Le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Mme Le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum est atteint, elle ouvre la séance à 5 conseillers. Mme Le Maire informe l'assemblée des pouvoirs conformes conformément aux règles en vigueur :

Nombre de Pouvoirs : zéro

Mme Le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 11 Avril 2024 envoyé, par mail aux élus le 17 mai 2024

Remarques-Observations-Interventions : NEANT

Vote pour l'approbation du PV :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du dernier conseil est adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE : Néant

Ordre du jour

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BIGOTTIERE A LA SÉANCE ORDINAIRE

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil Municipal

Le Jeudi 23 mai 2024

20h15, Salle du tilleul

Ordre du Jour

Information aux conseillers d'une demande d'installation dans le local - 7 rue de La Mairie. Cette demande sera présentée par la postulante.

Démission d'une conseillère municipale, désignation d'un remplaçant membre de la commission 6- Tourisme et Loisirs à La Communauté de communes de l'Ernée ;

Délibération pour le contrat de restauration scolaire Restoria.

Délibération : Consultation du conseil municipal sur le projet relatif à l'implantation d'un parc éolien comprenant 3 éoliennes et un poste de livraison sur la commune de Contest par la société Centrale Eolienne Contest suite à l'envoi d'une note explicative de synthèse au conseil municipal.

Délibération pour le devis des panneaux de signalisation

Délibération pour l'achat de tabourets adaptés pour les enseignants et les ATSEM.

Délibération pour l'intervention d'une société pour la mise en place d'une protection auditive pour le personnel technique et périscolaire.

Délibération pour la cotisation FDGDON 2024

Questions diverses :

Notification de la DETR pour la sécurisation des Corvoisières.

Visite de sécurité salle des fêtes.

Inspection de l'école du 09 avril et rencontre à venir le 11 juin.

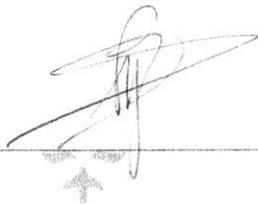
Rencontre avec le responsable du pôle Enfance et Jeunesse de la CCE.

Echanges Elus, agents et CCE sur le futur financement des services communs et de leur mission.

Tableau des permanences pour les élections du 9 juin.

A la Bigottière, le 17/05/2024

Le Maire, Véronica BIGNON



Démission d'une conseillère municipale, désignation d'un remplaçant pour la commission 6 Tourisme et Loisirs à la Communauté de Communes de l'Ernée. Délibération 2024-18

A la suite de la démission de Mme Ramel Nathalie, de ses fonctions de conseillère municipale, il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission n°6 de La Communauté de Communes – Tourisme et Loisirs.

Aucune candidature à ce remplacement.

Pas d'observation - Adoption à l'unanimité

Délibération pour un contrat de livraison des repas pour la restauration scolaire. Délibération 2024-19

Madame Le Maire présente le contrat de Restoria, prestataire de livraison de repas pour la restauration scolaire située 12, rue Georges Mandel à Angers. Madame Le Maire précise que ce serait un prestataire commun au RPI et que ce contrat prendra effet le 01/09/2024 pour une durée de 1 an et renouvelable tacitement sans que la durée n'excède 3 ans, soit une date de fin de contrat au plus tard le 31/08/2027.

Après délibération, le conseil municipal valide le contrat et autorise Mme Le Maire à signer le contrat avec la société Restoria.

Pas d'observation - Adoption à l'unanimité

Délibération pour le choix d'un devis de panneaux routiers. Délibération 2024-20

Madame Le Maire présente deux devis de panneaux routiers afin de répondre aux demandes des administrés, de la commune et de l'école maternelle.

Mme Le Maire liste les besoins : plaques de rue manquantes, voie sans issue pour le chemin de Corbon, deux panneaux de point de rassemblement pour répondre à la

sécurité des écoles et une interdiction de stationnement pour permettre aux livraisons de la salle des fêtes de s'approcher du quai.

Deux devis listant les mêmes besoins sont présentés aux conseillers :

- La société Direct Signalétique 1792.91€HT
- Adéquat : 1647.04€ HT

Après délibération, le conseil municipal valide le devis d'adéquat

Pas d'observation - Adoption à l'unanimité

Délibération pour des protections auditives pour les employés communaux exposés au bruit. Délibération 2024-21

Madame Le Maire explique aux conseillers municipaux que les agents dédiés à la restauration scolaire se plaignent du bruit et de la fatigabilité que cela engendre sur le temps du travail.

Mme Le Maire propose aux conseillers un devis de la société COTRAL sis Condé sur Noireau pour la confection de protections auditives moulées adaptées avec un système de filtration adapté aux risques. Une formation sur le bruit sera également organisée ;

Après délibération, le conseil municipal valide le devis de la société COTRAL pour un montant de 980.81 HT et autorise Mme Le Maire à signer le devis

Pas d'observation - Adoption à l'unanimité

Délibération l'achat de tabourets adaptés pour les ATSEM et les enseignants à l'école maternelle du RPI. Délibération 2024-22

Madame Le Maire explique aux conseillers municipaux les agents dédiés au scolaire et les enseignants de l'école maternelle ont émis le souhait d'être dotés de tabourets ergonomiques adaptés à la hauteur des tables.

Mme Le Maire propose aux conseillers deux devis pour l'achat de 4 tabourets « modèle ATSEM ».

Mb2 sis Strasbourg : 562.04€ HT

Mobilier Goz sis Sainte Maure : 620.00€ HT

Après délibération, le conseil municipal valide le devis de la société Mb2 pour un montant de 562.04€ HT et autorise Mme Le Maire à signer le devis

Pas d'observation - Adoption à l'unanimité

Délibération pour la cotisation POLLENIZ. Délibération n°2024-23

Madame Le Maire propose de renouveler la cotisation à POLLENIZ, anciennement FDGDON, cotisation ayant pour finalité d'aider et de conseiller les habitants de la commune pour combattre les nuisibles de La Mayenne

Madame Le Maire rappelle que cette cotisation se calcule en fonction de la surface totale de la commune soit 1864 ha

La cotisation est donc pour l'année 2024 de 169.62€. Après délibération, le conseil municipal accepte de cotiser POLLENIZ pour la somme de 169.62€

Pas d'observation - Adoption à l'unanimité

Délibération pour le remboursement du transport RPI. Délibération n°2024-24

Madame Le Maire précise que, depuis la rentrée 2019, La région Pays de la Loire exerce la compétence d'organisation du transport scolaire, en application de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République. La région applique la tarification suivante pour les élèves scolarisés en RPI, un demi-tarif soit 78€ :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les familles qui ont inscrit leurs enfants au service de transport pour l'année 2023-2024 se sont acquittées d'une participation de 78€ par enfant. A partir du 3^{ème} enfant inscrit au transport scolaire ALEOP, une gratuité s'applique et cela quel que soit le trajet effectué. La gratuité est appliquée à l'usager dont le tarif est le moins élevé, et en cas de tarif identique à l'usager le plus jeune.

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir, comme les années précédentes, le remboursement de cette participation pour les enfants qui sont domiciliés à la Bigottière et qui fréquente le transport scolaire dédié au RPI. Après délibération, le conseil municipal DECIDE de rembourser par enfant scolarisé et domicilié à la Bigottière, la somme de 78 €, en tenant compte de la place de l'enfant dans la fratrie.

Pas d'observation - Adoption à l'unanimité

Questions diverses

- **BUDGET Pour la commission voirie**

Comme évoqué lors de l'élaboration du budget, il convient de déterminer une enveloppe à ne pas dépasser afin que la commission voirie puisse étudier et proposer les devis en fonction des priorités. L'enveloppe est estimée à 14 000€ TTC. Il faudra prendre en compte les travaux de reprise de la société Eurovia pour affiner les devis. La commission voirie fera une présentation des priorités et des devis associés lors du prochain conseil municipal.

- DETR : La commune a obtenu une DETR pour le cheminement sécurisé des élèves rue des Corvoisières. Le montant est moins important que celui espéré. Mme Le Maire propose que la commission voirie s'empare de ce projet en associant, selon leurs disponibilités, Mme Joly-Crétois et M. REY, élus à la commission des écoles.

- Commission de sécurité de la salle des fêtes

Le 17 avril dernier une commission de sécurité s'est réunie afin de vérifier la conformité sécuritaire de la salle des fêtes. Cette inspection a lieu tous les 5 ans. Sont vérifiés les registres des contrôles électriques, gaz, alarme incendie... quelques points ont été relevés : défaut d'ampoule sur deux lampes des issues de secours, une multiprise au niveau du réfrigérateur / congélateur à modifier, dégraissage de la hotte à réaliser. La commune a tout rectifié avant la conclusion de la commission qui a eu lieu le 15 mai à la Sous-Préfecture de Mayenne. La commune a donc une autorisation renouvelée pour 5 ans.

- Rencontre avec l'inspectrice de l'éducation nationale du 1^{er} degré le 11 juin

Une rencontre est organisée entre les mairies du RPI et l'Education nationale le 11 juin 2024. La réunion a pour but de se projeter sur les 3 ans à venir. Une baisse des effectifs est prévue mais nous garderons les 6 classes à la rentrée prochaine. Mme Le Maire fera un point lors du prochain conseil Municipal.

- Inspection de l'école le 09 avril dernier, restitution à Andouillé le 13 mai

Le 9 avril, Mme Le Maire s'est rendue à l'école où elle a pu échanger avec l'inspectrice de l'Académie. Tout s'est bien déroulé. Des questions sur l'organisation du RPI, les relations entre la mairie, les agents et les enseignants ont été abordées.

Nous attendons le rapport officiel. Le retour sera effectué lors du prochain conseil municipal.

- Rencontre avec Stéphane Cassagnou, agent de la CCE responsable du pôle enfance-jeunesse.

Le conseil Municipal avait décidé par délibération de ne pas désigner un représentant.

M. Cassagnou a demandé une rencontre en mairie. Mme Roby Aude, Maire de St Germain le Guillaume et Mme Le Maire étaient présentes. Ils ont échangé sur le centre de loisirs qui semble un des meilleurs exemples de la CCE. M. Cassagnou voulait un complément d'information sur le fonctionnement du Centre de Loisirs. Il est pertinent de mettre en avant le travail de Familles Rurales.

Cette compétence Enfance-Jeunesse englobe aussi la petite enfance et les 12-18 ans. Pour les 12-18 ans, la commune n'a pas de réponses à apporter mais pour la petite enfance, le projet de début de mandat du pôle scolaire a été évoqué avec l'achat de la maison.

Mme Roby n'envisage pas de nouveaux travaux pour l'accueil des jeunes enfants et préférerait s'associer à notre projet. Il nous faut réfléchir sérieusement sur le sujet dans les mois à venir afin que nous puissions attirer les familles et mettre en avant le RPI.

- Séminaire sur la mutualisation des services communs entre les communes et la CCE :

Services communs actuels :

L'Urbanisme – PLUI, Instruction des demandes d'Urbanisme

L'Ingénierie Voirie – Elaboration des projets de voirie exigeant de l'ingénierie. Aide à l'élaboration des marchés publics en listant les besoins.

L'informatique – Hébergement du Logiciel Berger Levraut / Téléphonie, maintenance informatique, photocopieur

Les Ressources Humaines – Elaboration des bulletins de paye, départ à la retraite et élaboration des arrêtés liés à la maladie. Elaboration des contrats des remplaçants ou renforts saisonniers (centre de loisirs...)

L'Energie – Diagnostic énergétique des bâtiments communaux. Aide dans le choix des énergies futures et dans la recherche de subventions.

Le but est de revoir le financement et réajuster les missions des services communs en même temps que le Pacte Financier entre les communes et la CCE.

Notre commune adhère au service instructeur de l'Urbanisme, hébergement du logiciel Berger Levraut, l'ingénierie voirie, Diagnostic énergétique des bâtiments communaux.

Le financement actuel des services est calculé en fonction du potentiel fiscal et la population de la commune. Ce mode de financement n'est pas viable. Il est demandé aux maires de réfléchir sur un mode plus juste pour les deux parties (Communes et CCE)

Révision de la mutualisation

Le projet serait de financer les services communs sur la consommation. Plus juste pour les communes adhérentes.

Urbanisme : Le nombre de demandes de travaux. Les PC seraient plus chers que les DP car le temps d'instruction est plus long.

L'ingénierie : Prix selon les demandes : Différence de prix entre une esquisse d'avant-projet et une étude approfondie d'un projet. Cela réduira les demandes multiples de certaines communes pour des projets qui ne sont pas viables. Il est proposé que ce service évolue vers un service ingénierie voirie et bâtiment.

Informatique : Facturation à la demande (au ticket de maintenance informatique) - Evolution vers la gestion du RGPD (qui au départ devait être pris en charge par le CDG 53). Le RGPD est une obligation et vers l'hébergement sécuritaire de toutes les données informatiques.

Ressources humaines : Facturation en fonction du nombre de bulletins émis. Un appel, à adhérer à ce service commun, sera lancé l'an prochain. Actuellement, 5 communes y adhèrent afin de trouver plus facilement des remplaçants au poste de secrétaire. Les candidats connaissent peu ou pas l'élaboration des paies et les Ressources Humaines.

L'Energie. Ce service serait arrêté. Actuellement, le poste est vacant et les financements de l'Etat pour ce service arrive à échéance.

- Tableau des permanences du 9 juin 2024

08h-10h : Valérie Joly-Crétois et Véronica Bignon
10h-12h : Catherine Justome et Sébastien Gendry
12h -14h : Laurent Rey et Véronica Bignon
14h-18h : Valérie Joly-Crétois, Louveau Thierry

Le bureau :

Président : Bignon Véronica
Assesseurs : Thierry Louveau et Valérie Joly-Crétois
Secrétaire : Rey Laurent

Scrutateurs : : Catherine Justome et Sébastien Gendry

Fin de séance : 22h15

La Secrétaire



Mme Le Maire

